

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 3 juin 2008 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Yvon Therriault

formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que l'ordre du jour soumis soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que les procès-verbaux de l'assemblée tenue le 5 mai 2008 soient acceptés tels que soumis, et qu'il soit fait dispense de leur lecture en raison du fait que chacun des membres du Conseil en a reçu copie préalablement à la tenue de la présente assemblée.

ADOPTÉ

RAPPORT DE DISPONIBILITÉ

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche:

- 1.- D'accuser réception du rapport de disponibilité et d'en accepter les chiffres y indiqués lesquels tiennent compte des factures à payer soumises pour approbation à la présente assemblée; et
- 2.- D'accepter les virements ou écritures mentionnés ci-dessous constituant des ajustements au budget en cours en conséquence d'une augmentation des revenus ou dépenses, d'une diminution des revenus ou des dépenses ou d'une appropriation de surplus ou réserve, savoir:

Ajustement de budget – revenus

01.159.10.098 – Revenus locaux – vente de fer	+897.00
02.330.00.630 – Essence – hiver	+897.00

Ajustement de budget – Virements

02.140.00.110 – Élections – Rémunération	-7 000.00
02.140.00.201 – Élections – Contributions employeur	-1 120.00
02.140.00.340 – Élections – Publicité	-950.00
02.140.00.610 – Élections – fournitures	-3 845.00
02.140.00.990 – Élections dépenses n.c.a.	-600.00
02.330.00.420 – Travaux publics hiver – Assurances	+1 291.00
02.330.00.510 – Travaux publics hiver – Location outils	+5 234.00
02.330.00.630 – Travaux publics hiver – Essence	+6 990.00

Ajustement de budget – Augmentation revenus

01.133.00.070 - Contrat M.T.Q.	+28 543.00
02.331.00.310 – Travaux publics MTQ – Déplacement	+141.00
02.331.00.420 – Travaux publics MTQ – Assurances	+631.00
02.331.00.630 – Travaux publics MTQ – Diesel	+12 000.00
02.330.00.630 – Travaux publics hiver – Diesel	+12 000.00
02.330.00.110 – Travaux publics hiver – Rémunération	+3 771.00

Service incendie – Recouvrement & Entraide

01.159.10.098 – Revenus divers n.c.a.	+4 362.00
01.148.20.000 – Recouvrement divers – Compresseur	+280.00
02.220.00.110 – Rémunération	+2 197.00
02.220.00.201 – Contributions employeur	+363.00
02.220.00.520 – Entretien	+280.00
02.220.02.520 – Entretien/réparation véhicules	+1 802.00

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Michel Lecours, directeur général et secrétaire-trésorier pour la Ville de Danville certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits budgétaires nécessaires au budget pour le paiement des comptes soumis à la présente assemblée lesquels sont énumérés ci-après.

Michel Lecours, Directeur général et secrétaire-trésorier

COMPTES PAYABLES

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que soient acceptés, incluant une facture d'Agritec-Richmond, les dépenses énumérés ci-dessous par activité et qu'il soit procédé à leur paiement et ou annulation, savoir:

- Rémunérations et contrib. de l'employeur	77 144.86
- Administration	5 932.89
- Sécurité publique	126 299.89

- Transport routier	34 364.90
- Hygiène du milieu	37 959.75
- Aménagement et urbanisme	8 859.98
- Loisirs et culture	15 441.47
- Financement	4 633.42
- Immobilisations/Investissements	23 109.29
Total :	333 746.45

ADOPTÉ

PÉRIODE DU PUBLIC

- **Sylvio Boisvert** – Représentations diverses concernant le fonctionnement, entretien et réparations de l'horloge surplombant l'édifice propriété de Immeubles H. Dupont;
- **Andrew Glead** – Doléances concernant la distribution de l'hebdomadaire « La Nouvelle » sur le territoire de la Municipalité – Ce ne sont pas tous les résidents qui en reçoivent un exemplaire avec le « Publi-Sac »;
- **Michel Poirier** – Questionnement sur la possibilité d'avoir des « ventes de garage » à l'occasion du « Symposium des Arts » et de la « Fête au Village »;

RECOMMANDATIONS A LA C.P.T.A.Q.

- **1986 – 2008** – **Demande d'autorisation** – Michel Nadeau, chemin du 5^{ième} Rang;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que la recommandation, favorable ou non, de la Municipalité soit reportée pour adoption à l'ajournement prévu pour le 12 juin 2008 à 19h00 le temps d'en permettre un étude plus exhaustive;

ADOPTÉ

RAPPORT SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION

- Une liste des permis émis pour le mois de mai est remise à chacun des membres du Conseil indiquant un total de \$482,400.00 pour un cumulatif d'année de \$1,346,200.00.

CORRESPONDANCE / RESOLUTION

- **1987 – 2008 - Corridors Verts de la région d’Asbestos** – Demande de versement de la subvention 2008 - \$5,000.00 a déjà été versé pour débiter la saison;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que le solde des argents prévues au budget 2008 pour « Corridors Verts de la région d’Asbestos » soient versées pour le solde de la façon suivante : \$1,000.00 le ou vers le 7 juillet et \$500.00 le ou vers le 8 août 2008 pour un total d’année de \$8,500.00.

ADOPTÉ

- **1988 – 2008 - Stéphane Dussault** – Offre d’achat d’une partie du terrain formant le Parc Plein Air pour la somme de \$1,000.00 – Rapport du directeur général;

Considérant que la Municipalité considère important de se garder et de permettre un accès à ce parc par la rue Robitaille tout en s’assurant de conserver la possibilité d’installer ultérieurement d’autres jeux requérant moins d’espace tels balançoires, tables etc...;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité acquiesce partiellement à l’offre soumise en acceptant de vendre une lisière de terrain adjacente à la propriété de l’offrant dans la mesure ou la limite nord-est correspondrait au prolongement en direction nord-ouest de la limite nord-est de cette partie de terrain vendue par la Municipalité à monsieur Yan St-Hilaire et Isabelle Pellerin propriétaires à l’époque du 23 de la rue Marcoux et ce aux conditions suivantes :

- 1° Le prix de vente sera établi à raison d’une somme de \$1.99 du mètre carré pour une superficie approximative de 361,72 mètres carrés calculée à raison de 11,52 mètres de large par une profondeur de 31,4 mètres pour une somme de plus ou moins \$719.88 plus taxes avec obligation pour l’acquéreur d’assumer les frais de cadastre tant pour la partie acquise que pour la partie restant à la Municipalité; et
- 2° L’acte de vente, rédigé par le notaire de l’acquéreur, devra contenir les clauses usuelles aux actes de vente payée comptant et dont il assumera les frais et notamment la clause à l’effet que l’acheteur assumera seul tous les frais de clos, fossé ou bornage qu’il pourrait juger nécessaires, l’exonération pour la Municipalité de fournir quelque document que ce soit contrat, certificat de localisation ou de recherche;

La présente résolution est valable pour une période de 60 jours à compter de sa date d’adoption. À l’expiration de cette période elle deviendra nulle et non avenue à moins que l’offrant n’aie manifesté à la Municipalité son acceptation et si tel est le cas, l’acte de vente devra être signé, au plus tard, dans les 90 jours de la date d’adoption de la présente résolution; et

Le Maire et le directeur général sont autorisés de signer pour et au nom de la Municipalité l’acte de vente et tous autres documents nécessaires à la

réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉ

- **1989 – 2008 - Trio Étudiants** – Demande de contribution pour l'été 2008 – Montant pour 2007 était de \$100.00 par étudiant avec maximum de \$500.00;

Considérant que la Municipalité embauche elle-même un certain nombre d'étudiants pour les activités de loisirs ou pour le département des travaux publics et ce sans subvention;

Considérant que le but du programme est de permettre à des employeurs grâce à ces subventions d'embaucher des étudiants;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité accepte de contribuer à raison d'une somme de \$100.00 par étudiant de la Municipalité qui sera embauché jusqu'à concurrence d'une contribution maximale au programme de \$800.00.

ADOPTÉ

- **1990 – 2008 - Corridors Verts** – Demande pour que la Municipalité fasse procéder à l'installation d'un luminaire sous le pont de la rue Daniel-Johnson;

Considérant que cette structure a été reprise par le Ministère des Transports tel qu'il appert du décret paru dans la Gazette officielle du Québec en date du 16 janvier 2008 et qu'il y a lieu d'obtenir l'autorisation du gestionnaire de la structure;

Considérant les nombreux actes de vandalisme dont est l'objet la piste cyclable et le centre cycliste et que l'installation d'un luminaire pourrait avoir un effet dissuasif;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité demande au Ministère des Transports l'autorisation de procéder à l'installation d'un luminaire visant à éclairer la portion de la piste cyclable passant sous le pont de la rue Daniel-Johnson et ayant pour numéro le 13160.

ADOPTÉ

- **1991 – 2008 - M.R.C. des Sources** – Transmission du « Projet de règlement 158-2008 relatif à la protection des milieux forestiers de la MRC des Sources » adopté le 21 avril 2008 – Résolution favorable requise;

Considérant l'adoption, le 21 avril 2008, du « Projet de Règlement numéro 159-2008 – Modification au Règlement numéro 80-98 Schéma d'aménagement (Affectation « Forêt ») » par le conseil de la MRC des Sources;

Considérant que s'il entre en vigueur, le règlement numéro 159-2008 de la MRC aura pour effet de modifier le Schéma d'aménagement et le Document complémentaire de façon à ce que, dans l'affectation du territoire « Forêt » :

- la superficie minimale pour un terrain en zone non agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1) soit de 5 000 mètres carrés;
- les usages récréo-touristiques axés ou en lien avec la foresterie ou la ressource forestière soient considérés comme compatibles;

Considérant la réception de ce projet de règlement le 12 mai 2008;

Considérant qu'en vertu de l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de toute municipalité peut, dans les 45 jours qui suivent la transmission de ce projet de règlement, donner son avis sur celui-ci;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Francine L. Girard, appuyée par le conseiller Yvon Therriault que le Conseil de la municipalité de Danville avise la MRC des Sources qu'il est favorable au « Projet de Règlement numéro 159-2008 – Modification au Règlement numéro 80-98 Schéma d'aménagement (Affectation « Forêt ») ».

ADOPTÉ

- **1992 – 2008 - M.R.C. des Sources** – Transmission du « Projet de règlement 159-2008 – Modification au règlement 80-98 schéma d'aménagement « Affectation forêt » - Résolution favorable requise;

Considérant l'adoption, le 21 avril 2008, du « Projet de Règlement numéro 158-2008 relatif à la protection des milieux forestiers de la MRC des Sources » par le conseil de la MRC des Sources;

Considérant que s'il entre en vigueur, le règlement numéro 158-2008 de la MRC aura pour but de fixer des normes quant au volume de bois pouvant être abattu et les modalités pour ce faire;

Considérant la réception de ce projet de règlement le 12 mai 2008;

Considérant qu'en vertu de l'article 79.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de toute municipalité peut, dans les 45 jours qui suivent la transmission de ce projet de règlement, donner son avis sur celui-ci;

En conséquence, Il est proposé par la conseillère Francine L. Girard, appuyée par le conseiller Germain Ducharme que le Conseil de la municipalité de Danville avise la MRC des Sources qu'il est favorable au « Projet de Règlement numéro 158-2008 relatif à la protection des milieux forestiers de la MRC des Sources ».

ADOPTÉ

- **Groupe Teknika-HBA** – Offre de service professionnels pour la protection

de plans d'eau – Plan directeur de lac – Lutte aux cyanobactéries;

- **1993- 2008 - C.P.T.A.Q.** – Transmission des orientations préliminaires de la Commission en regard avec la demande à portée collective et rappel à l'effet que la « Loi accorde un délai de 45 jours pour faire parvenir ces avis (favorables)» de manière à ce qu'elle puisse rendre une « décision et finaliser cette affaire le plus rapidement possible » - Résolution requise à l'effet que la « Municipalité est favorable aux orientations préliminaires »;

Considérant le projet de demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1) de la MRC des Sources;

Considérant que ce projet vise à déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

Considérant la réception, le 21 mai 2008, de l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le dossier numéro 353018 (demande à portée collective pour la MRC des Sources);

Considérant que cette orientation, *selon l'avis de l'urbaniste de la M.R.C. des Sources*, serait conforme à l'entente intervenue entre la MRC des Sources, l'Union des producteurs agricoles et la CPTAQ le 19 mars 2008;

Considérant qu'en vertu de l'article 62.6 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la CPTAQ doit avoir reçu « *l'avis favorable des personnes intéressées* », notamment des municipalités, pour rendre une décision sur une demande soumise en vertu de l'article 59;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Bernard Laroche, appuyé par la conseillère Francine L. Girard que le Conseil de la municipalité de Danville en vertu de l'article 62.6 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, avise la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'elle émet « un avis favorable » à l'orientation préliminaire émise le 12 mai 2008 dans le dossier numéro 353018 (demande à portée collective de la MRC des Sources).

ADOPTÉ

- **1994 – 2008 - Yvon Vallières** – Demande d'identification des chemins pour lesquels une subvention est demandée dans le cadre du « Programme d'amélioration du réseau routier local » - Nature et coût des travaux à identifier;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité confirme l'identification des rues Hamel, Racine, du Carmel, ainsi que les chemin Craig, Castle Bar, Tremblay et Lallier comme étant les voies de circulation pour lesquels elle demande une subvention dans le cadre du « Programme d'amélioration du réseau routier local », travaux dont les coûts sont estimés au bas mot à \$150,000.00 minimum.

ADOPTÉ

- **1995 – 2008 - Conseil 3322 Chevaliers de Colomb** – Offre de billets (10) pour le souper du président lors de la Fête au village au montant de \$14.00 chacun – Demande pour installation de banderole au-dessus de la rue Daniel-Johnson à la hauteur de la 1^{ère} Avenue à cette même occasion;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité :

- 1° Accepte l'offre soumise, autorise l'émission d'un chèque au montant de \$140.00; et
- 2° Autorise l'installation d'une banderole au-dessus de la rue Daniel-Johnson à la hauteur de la 1^{ère} Avenue pour annoncer la tenue de la « Fête au Village » selon la photo soumise avec la demande à la condition que l'organisme s'assure que la hauteur à laquelle elle sera installée soit suffisante pour permettre la circulation des véhicules moteurs – Également autorise la mise en disponibilité d'un camion ou boîte pour la cueillette des ordures; et
- 3° Autorise le directeur général, s'il en est requis comme par les années passées, de signer la permission autorisant la fermeture d'une partie de la 1^{ère} Avenue entre les rues St-Gérard et Ste-Augustine pourvu que l'organisme procède à l'installation et au maintien d'une signalisation adéquate;
- 4° Accorde l'utilisation exclusive du terrain de balle du parc Donald Roy à cet organisme pour l'organisation d'un tournoi de balle s'il y a lieu.

ADOPTÉ

- **1996 – 2008 - M.R.C. des Sources** – Lettre demandant à connaître les noms des participants et des conjoints qui assisteront au congrès de la F.Q.M. (25 au 27 septembre prochain) pour fins de réservation des chambres et d'inscription éventuellement – Copie de documentation au casier de chacun des membres du Conseil;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité autorise les membres du Conseil de s'inscrire à cette activité et accepte d'assumer les frais tant d'inscription que d'hébergement, restauration et de déplacements encourus sur présentation des pièces justificatives et en autorise le remboursement s'il y a lieu.

ADOPTÉ

- **1997 – 2008 - Maison des Jeunes au Point** – Demande pour autoriser l'activité de « Peindre les trottoirs » à l'occasion du Symposium – Document explicatif accompagnant la demande (objectifs, endroits, conditions et modalités, etc...);

Considérant que les documents soumis répondent aux interrogations soulevées par le Conseil qui avait décidé d'instaurer un moratoire sur cette

activité;

Considérant que ces documents que l'on pourrait qualifier de plan d'action apparaissent être une solution viable à la levée du moratoire décrété par la Municipalité;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité autorise la « Maison des Jeunes Au Point » de relancer l'activité de peinture des trottoirs selon le plan déposé à la condition que l'utilisation du parc « Ian Smith » prévue au projet comme lieu de rassemblement soit négociée à la responsable du « Marché public la Mante du Carré » à qui l'utilisation du parc le samedi en période estivale a été concédée.

ADOPTÉ

- **1998 – 2008 - Maison des Jeunes Au Point** – Demande d'autorisation pour apposer un enseigne au-dessus de l'entrée du local selon le schéma joint en annexe de la demande;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité indique son accord à ce que la « Maison des Jeunes Au Point » procède à l'installation de l'enseigne selon l'esquisse soumise et à l'endroit proposé soit sur le mur de la bâtisse au-dessus de la porte d'entrée de cet organisme.

ADOPTÉ

- **1999 – 2008 - Concertation Danville** – Demande pour que la municipalité, à même la réserve pour les publications du Danville Times, accepte de défrayer les frais d'incorporation du journal pour une somme de \$145.00;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité accepte d'assumer les frais reliés à l'incorporation du « Danville Times » à même les argents de la réserve de ce journal.

ADOPTÉ

- **2000 – 2008 - RIEMR des Sources** – Demande d'identification des orientations à privilégier (LET ou Conversion du LES en LET) et demande également d'identifier la solution privilégiée à court terme pour pallier à la fermeture anticipée du LES (Haut Saint-François, Arthabaska, Jeffrey Maiback);

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité :

- 1° À court terme indique sa préférence pour acheminer les matières résiduelles des membres de la Régie dans le lieu d'enfouissement technique de la Société de développement durable d'Arthabaska à Saint-Rosaire; et

2° À plus long terme se réserve un temps de réflexion avant d'identifier de façon définitive sa préférence quant au mode de disposition des matières résiduelles (Jeffrey-Maybach; Démarche estrienne; Société de développement durable d'Arthabaska; Régie inter-municipale d'élimination des matières résiduelles des Sources pour 50,000 tonnes ou conversion du Lieu d'élimination sanitaire et Lieu d'élimination technique).

ADOPTÉ

- **2001 – 2008 - Ass. des pompiers de Danville** – Demande de contribution financière pour participer aux « compétitions de pompier provincial » pour un total de \$720.00 plus divers frais de restauration – Montant versé en 2007 était de \$300.00

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité acquiesce à la demande formulée pour le même montant que celui octroyé l'an dernier pour semblable événement soit la somme de \$300.00.

ADOPTÉ

- **2002 – 2008 - Marcel Couture** – Demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un abri d'auto à moins de 1 mètre de la limite séparative de propriété;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que cette demande soit référée au Comité consultatif d'urbanisme afin qu'il puisse procéder à son étude et faire ses recommandations lors de la prochaine assemblée régulière qui doit avoir lieu le 7 juillet 2008.

ADOPTÉ

- **2003 – 2008 - Demers & Pelletier** – Proposition de règlement pour le remplacement de la porte de caserne (alignement de fenêtres) – 50/50 de \$1,794.00 entre l'architecte et la municipalité;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que la Municipalité refuse l'offre de règlement soumise.

ADOPTÉ

- **2004 – 2008 - Mante du Carré** – Dépôt d'une lettre émanant de la Caisse Populaire des Métaux Blancs énonçant les conditions pour acquiescer à une demande de commandite dont « *une lettre d'autorisation de la Ville de Danville certifiant l'acceptation de l'utilisation de l'espace du parc adjacent aux locaux* »;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité :

- 1° Confirme l'autorisation donnée à la « Mante du Carré » d'utiliser le parc Ian Smith pour le marché public du samedi sous réserve qu'à la fin de l'activité, le terrain soit remis dans l'état où il se trouvait avant l'activité et même mieux et que l'utilisateur (Marché public - Mante du Carré) produise à la Municipalité une preuve qu'il est détenteur d'une police d'assurance responsabilité.

ADOPTÉ

AFFAIRES EN SUSPENS

- **2005-2008** – **Plan de développement social** – Adoption du plan « Résumé – rapport préliminaire »;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que soit accepté le « Rapport abrégé – projet de développement social » tel que préparé, expliqué et soumis aux membres du Conseil par Doris Laverdière agente retenue par « Concertation Danville Inc. » dans le cadre du projet de développement social issu du Plan de relance de la M.R.C. des Sources.

ADOPTÉ

- **2006-2008** – **Développement Comtois** – Rétrocession de terrain;

Considérant que la Municipalité, en date du 11 avril 2006, a vendu à monsieur Denis Dubois un terrain situé aux abords de la rue Hémond et que le contrat imposait l'obligation de construire « un bâtiment principal neuf » dans les 2 ans suivant la signature du contrat;

Considérant que l'acquéreur a fait défaut de satisfaire à cette condition à l'intérieur du délai imparti;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité :

- 1° Tel que stipulé au contrat, reprenne possession du dit immeuble et qu'à cet effet elle mandate Me Pierre Corbeil, notaire de rédiger l'acte de rétrocession requis allant jusqu'à la mise en demeure s'il y a lieu;
- 2° Autorise le Maire et le directeur général de signer pour et en son nom tout document requis.

ADOPTÉ

- **AVIS DE MOTION – Activités économiques ponctuelles** – Modification au règlement 65 –2007;

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Bernard Laroche à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée

subséquente, il proposera ou fera proposer pour adoption un projet de règlement visant à modifier le règlement 65-2007 intitulé « *Règlement relatif au contrôle de certaines activités économiques temporaires sur le territoire de la Ville de Danville* ».

- **2007- 2008 – Inspecteur, personne désignée, etc...** - Identification du ou des fonctionnaires responsables;

Considérant que la Municipalité doit avoir un fonctionnaire chargé de l'application des diverses réglementations municipales, voire même provinciale le cas échéant que ce soit en vertu de la Loi sur les Cités et Villes ou du Code municipal auquel la première fait souvent référence ou encore en vertu de la Loi sur les compétences municipales;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que le « directeur à l'urbanisme et au développement » soit reconnu comme « inspecteur » ou « personne désignée » de la Municipalité habilité à s'assurer du respect et de l'application des divers règlements en vigueur sur le territoire de la Municipalité et à signer les constats d'infraction pouvant découler du non respect de ces derniers que ces règlements émanent soit de l'autorité locale soit de l'autorité provinciale;

Que le directeur général aie les mêmes pouvoirs en cas d'incapacité ou d'impossibilité d'agir du « Directeur à l'urbanisme et au développement ».

ADOPTÉ

- **2008 – 2008 – Traverse piétonnière** – Intersection Daniel-Johnson/Grove à la hauteur du « Bistro du Coin »;

Considérant que la traverse piétonnière de la rue Daniel-Johnson à son intersection avec la rue Grove serait sujette à amélioration afin d'en augmenter la sécurité lors de son utilisation et ce surtout depuis l'installation d'une terrasse extérieure au « Bistro du Coin »;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité :

- 1° Autorise l'installation de « balises » aux abords de la terrasse du « Bistro du Coin » de manière à forcer les véhicules moteurs se dirigeant de la rue Grove vers la rue Daniel-Johnson d'effectuer un virage qui soit moins « serré » de manière à permettre tant aux piétons désireux de traverser la rue Daniel-Johnson à cette hauteur qu'aux automobilistes de s'apercevoir mutuellement;
- 2° Avant de procéder à l'installation d'une signalisation réduisant la vitesse de 50 kilomètres/heure à 20 kilomètres/heure au « Carré de Danville » invite la Sûreté du Québec d'effectuer fréquemment des « opérations radars » pour contrôler la vitesse des véhicules circulant sur la rue Grove pour emprunter la rue Daniel-Johnson tout comme ceux circulant sur la rue Daniel-Johnson.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

- **2009 – 2008 – Travaux publics** – Autorisation pour l'achat d'une chenillette pour le déneigement de certains trottoirs;

Considérant l'état de vétusté de la chenillette utilisée par la municipalité pour procéder aux opérations de déneigement de certains de ses trottoirs;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que le service des travaux publics soit autorisé de procéder à l'acquisition d'une « chenillette » usagée pour permettre le déneigement de certains trottoirs de la Municipalité avec sableuse si possible et ce pourvu que le montant d'achat ne soit pas supérieur à \$25,000.00 taxes incluses.

ADOPTÉ

- **AVIS DE MOTION – Règlement relatif aux nuisances** – Amendement;

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Germain Ducharme à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il proposera ou fera proposer pour adoption un projet de règlement visant à amender l'article 3 (Bruit) du règlement 18-2000 intitulé « *Règlement relatif aux nuisances* ».

- **2010 – 2008 – Travaux publics** – Autorisation pour l'acquisition d'une remorque ouverte;

Considérant que le service des travaux publics n'a pas de remorque pour le transport de menus appareils et outils qu'il possède et qu'il y aurait avantage de doter ce service d'un tel équipement;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que le service des travaux publics soit autorisé de se procurer une remorque ouverte pour le transport des tracteurs Kubota et autres outillages qu'il possède pourvu que le montant de tel achat n'excède pas la somme de \$1,800.00 auquel s'ajoutera les taxes usuelles.

ADOPTÉ

- **2011 – 2008 – Centre communautaire** – Réfection des escaliers;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité :

1° Mandate les Ateliers Beauchemin Inc. pour remplacer par des escaliers de métal les escaliers extérieurs en béton qui se trouvent du côté nord du Centre communautaire Mgr. Thibault pourvu que ces escaliers

rencontrent les normes prévues au Code national du bâtiment et qu'ils assument la responsabilité du respect de tels normes; et

2° Demande aux Ateliers Beauchemin Inc. de soumettre un prix définitif pour la réalisation des travaux, à l'exclusion des travaux de démolition et disposition des escaliers de béton actuel, lesquels travaux devront prévoir l'ajout d'une rampe pour personnes à mobilité restreinte sur le dernier palier; et

3° Autorise le directeur général, lorsque le prix sera connu et dans la mesure où la Loi le permet, d'accorder directement le contrat de réalisation et de coordination des travaux.

ADOPTÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la présente assemblée soit ajournée au Jeudi, 12 juin 2008 à 19h00 pour délibérer sur le projet d'amendement au règlement relatif aux activités commerciales ponctuelles, la demande d'autorisation soumise à la présente assemblée pour la C.P.T.A.Q. et sur tout autre sujet pouvant être soumis à l'attention des membres du Conseil.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**